AU FIL DU MAZUROT

Bulletin Municipal
de GLONVILLE

Janvier 2020

Dépôt légal N°95L1/08

Le mot de Madame le maire

En 2019 nous avons enregistré 6 nouvelles naissances, (Ayden, Axel, Kayden, Margot, Matis, Raphaël) un pacs, un mariage et malheureusement 8 décès (Jeanne, Maurice, Christiane H, Martial, François, Paule, Christiane D et Lucie).

10 nouvelles familles se sont installées et 5 familles sont parties pour d'autres destinations.

Plusieurs travaux ont été réalisés au cours de cette année 2019 :

- Travaux d'entretien sur tous les bâtiments communaux, l'école et l'église
- Réfection du pont de la barre vers Fontenoy
- Et différents petits travaux, (plomberie à la salle des fêtes, terrain de pétanque……)

Un chantier de 5 jeunes, 3 filles et 2 garçons, a été réalisé pendant le mois de juillet pendant une semaine, pour faire de petits travaux (école, forêt ….) dans une bonne ambiance, merci aux accompagnateurs.

Cette année a été marquée par des épisodes majeurs : le cambriolage du service technique et l'incendie de plusieurs hectares de foin.

Le 28 juillet 2019, nous avons fêté le 75ème anniversaire du crash de l'avion anglais, une importante délégation anglaise de parents des aviateurs était parmi nous, de nombreux officiels, des associations patriotiques, la fanfare de Bruyères, les pompiers et toute une partie de la population du village, une journée exceptionnelle, mais malheureusement très pluvieuse.

Nous souhaitons une bonne retraite à Joël BERNARD, nous le remercions de tout ce qu'il a accompli au sein du village lors de son contrat.

Merci à tous les membres de l'association Saint Maurice et aux nouveaux venus pour leur implication au niveau des nombreuses manifestations tout au long de l'année pour animer notre village.

Madame le Maire et son conseil municipal vous adressent leurs vœux pour 2020 et vous invitent à la cérémonie des vœux qui aura lieu le **samedi 4 janvier 2020** à 18 heures à la salle des fêtes.

Madame le Maire,

Marie-Lucie HENRY

Ayden ROUSSEAU né le 11 janvier 2019 à Lunéville

Axel MASSON né le 17 janvier 2019 à Epinal

Kayden GRENON né le 1 février à Lunéville

Margot MAIRE née le 8 mars 2019 à Lunéville

Matis DUPAYS né le 28 juin 2019 à Lunéville

Raphaël LEDUN né le 14 octobre 219 à Saint-Dié-des-Vosges

Yannick AUGERE et Heïdi GAYARD pacsé le 19 septembre 2019

Pauline JURION et Raphaël MAIRE mariage célébré à Clézentaine le 10 août 2019

Jeanne LOUVAIN décédée le 16 janvier 2019 à Lunéville

Maurice LALLEMAND décédé le 07 février 2019 à Lunéville

Christiane HARAU décédé le 19 février 2019 à Baccarat

Martial CROUTEAUX décédé le 20 février 219 à Nancy

François BERNARD décédé le 25 mars 2019 à Nancy

Paule HARAU décédée le 20 juillet 2019 à Lunéville

Christiane DIDIERLAURENT décédée le 29 août 2019 à Baccarat

Lucie MARCHAL décédée le 17 septembre 2019 à Glonville

Nouveaux habitants

Mr et Mme TIHAY Jean-Marie et Viviane, 14 rue du Raycieux

Mme NICOLAS Gwenaëlle et son fils, 2 rue de l'Eglise

Mr BETARD Dominique et Mme DEJOIE Carole, 28 grande rue

Mr ANGE Virgil et Mme PANIGOT Aurore, 13 rue du Raycieux

Mr PRINCL, 4 rue du château

Mme LUX Julie et sa fille, 4 rue du château

Mr BOURGUIGNON Éric, 14 grande rue

Mr et Mme BULET Sylvain et Karine, 5 rue haute

Mr et Mme NAUROY Bernard et Françoise, 26 rue haute

Mr et Mme KOCIEMBA Lionel et Anne-Marie et leur fils, 9 rue du château

Départ

Mme DRAHON Carole et ses fils, 2 rue de l'Eglise

Mme JACQUEMIN Eva et ses enfants, 28 grande rue

Mme MARQUES Angélique et ses enfants, 13 rue du Raycieux

Mr VOURIOT Rémi et Mme PIERREL Orélia et leur fille, 9 rue du château

Mr RENARD Anthony, 26 rue haute

Station de radiotéléphonie (Antenne)

La commune a été reconnue au journal officier en date du 18 juillet 2019 en zone blanche pour la téléphonie mobile, une convention a été signée avec SFR pour l'installation d'une antenne rue du haut de fol, celle-ci permettra de recevoir 4 opérateurs (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR), les travaux seront à la charge de SFR.

FIBRE (réseau très haut débit)

La Région Grand Est a donné délégation à la société LOSANGE pour l'acheminement de la fibre dans notre village, celle-ci viendra par l'ancienne route d'Azerailles, traversera le village, pour repartir vers Fontenoy-la-Joute.

Achat maison (grande rue)

La commune a acheté les maisons grande rue suite à la succession de la famille NEIGE, pour la somme de 20 000 euros.

Achat matériel (Norémat)

Achat d'une nouvelle faucheuse (Norémat) au prix de 26 800 € TTC pour remplacer l'ancienne vieille de 30 ans.

Achat d'un véhicule pour le service technique

Suite au vol que nous avons eu le 17 juillet 2019 dans les locaux du service technique nous avons refait l'acquisition d'un véhicule de fonction au garage BERTIN de BACCARAT pour la somme de21 984,76 € TTC totalement remboursée par l'assurance.

Voiture en auto partage

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, propose aux 43 communes un véhicule électrique en auto partage ainsi que la mise en place d'une borne de rechargement. Ce dispositif fonctionnera début 2020.

Travaux remise en état des bâtiments communaux, église et école

Cette année des travaux ont été effectués sur les bâtiments communaux par l'entreprise HACHAIR:

- démoussage et traitements (toitures service technique, garage, chaufferie et préau de l'école),
- créations de couvertines sur le pignon (salle des fêtes),
- Démoussage de la toiture, remplacement de différents bois de la charpente (église).

Travaux par l'entreprise DUPAYS :

- Décrépi et crépi d'un mur dans l'enceinte de la cour de l'école.

Travaux pont de la barre

Des travaux de réfection ont été réalisés sur le pont de la barre situé à l'entrée de Fontenoy pour la somme de 20 801,24 € TTC, la commune de Fontenoy nous a octroyé un fonds de concourt de 1733,43 €.

Rénovation du terrain de pétanque

Les employés communaux ont modernisé sur le terrain de jeux la partie pétanque

ONF

Notre forêt que de souci ! Nous n'avons plus de garde depuis juillet 2018 après le départ de Mr BARBEZAN. Mr CLAUDEL a effectué l'intérim pour un an, depuis juillet 2019, nous sommes seuls. Fontenoy, Deneuve et Glonville avons adressé un courrier au préfet, affaire à suivre.

Chantiers jeunes

3 filles et 2 garçons ont effectués divers travaux dans la commune, ce chantier jeune a eu lieu en juillet sur une semaine. Merci à Dominique, Gérard, Geoffrey et Joël pour leur avoir transmis chacun dans leur domaine leurs compétences et les avoir initié au monde du travail.

Opérations brioches

MERCI aux bénévoles qui répondent toujours présentes lors de la vente des brioches de l'amitié qui s'est déroulée le samedi 5 octobre 2019 et à vous tous pour votre accueil.
Ces 90 brioches ont permis de collecter la somme de 465,00 € au profit des handicapés mentaux de notre département.

Repas des ainés

Toutes les personnes à partir de 65 ans du village sont invitées à partager ce moment de convivialité.
Le dimanche 15 décembre 2019, 42 personnes ont participé au traditionnel repas des ainés qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

Colis des anciens

70 colis ont été distribués aux personnes de plus de 70 ans, un grand MERCI à l'institutrice et aux enfants de l'école pour avoir confectionné de magnifiques cartes.

ASSOCIATION SAINT MAURICE

Cette année 2019, l'association Saint Maurice vous a proposé

- Le 24 février 2019 le loto des enfants organisé au profit de l'association 1'2'3' Soleil (association des écoles du RPI) a fait salle comble. Nous remercions les partenaires pour leurs nombreux lots. L'association 1'2'3 soleil reprendra l'organisation de l'évènement à partir de 2020.

- Le concours de belote du 02 mars 2019 a réuni 14 équipes qui se sont affrontées joyeusement. Tous les participants furent récompensés.

- Le 20 avril 2019, une quinzaine d'enfants du village se sont retrouvés sous le soleil pour ramasser les œufs que les cloches avaient laissé tomber sur le terrain de jeux.

- Le 27 avril 2019, il était prévu la marche semi-nocturne, malheureusement faute d'inscription nous avons été dans l'obligation d'annuler.

- Le 19 mai 2019, la rue Haute s'est animée de bonne heure pour accueillir 30 exposants pour le vide grenier. Le public était au rendez-vous sous un temps ensoleillé.

- Le 26 juin 2019, nous avons procédé à la fusion-absorbation de l'association des pêcheurs de Glonville au lieu-dit « La vieille rivière ».
  Avant l'ouverture de la saison de pêche, nous vous communiquerons à travers un flyer les informations d'adhésion.

- Le 06 octobre 2019, malgré une pluie battante les enfants ont pu profiter du manège et de la pêche au canard.

- Le soir du 26 octobre 2019, 30 enfants accompagnés de leurs parents ont défilé dans les rues de notre village. Les « petits » ont pris d'assaut le centre du village tandis que les « grands » faisaient le tour par le lotissement. Comme d'habitude, vous avez accueilli généreusement les petits monstres et fantômes en tout genre. Un grand merci pour votre générosité.

- Le 22 novembre 2019, comme veut la tradition de l'association, 100 convives ont dégusté le Beaujolais nouveau et partagé un repas dans la joie et la bonne humeur.

- Le 08 décembre 2019, bien que peu d'enfants ai répondu présent à l'invitation du Saint Nicolas et du père Fouettard, ceux-ci nous ont fait l'honneur de se déplacer à la salle des fêtes pour partager un gouter avec les enfants et leurs parents.

Assemblée Générale du 11 octobre 2019

Le nouveau bureau se compose :

Président : Jean-Michel Mexique
Trésorière : Valérie CUNY
Secrétaire : Sarah MAUREAU

N'hésitez pas à nous rejoindre pour vous impliquer dans nos animations qui donnent vie à notre village.

Nous vous rappelons que l'adhésion à notre association est disponible pour la somme de 3€ pour les adultes et 2 € pour les enfants.

Pour nous contacter (boite à idées, informations diverses, réservations…etc) : saintmaurice.association@gmail.com

Calendrier des animations 2020

Le 09/02/2020 : loto enfants (organisé par 1'2'3 Soleil)

Le 08/03/2020 : participation au carnaval de Baccarat

Le 29/03/2020 : vide armoire NOUVEAU

Le 11/04/2020 : chasse aux œufs

Le 25/04/2020 : la marche semi-nocturne

Le 17/05/2020 : vide grenier

Le 04/10/2020 : FETE DU VILLAGE

Les dates de ces manifestations restent sous toutes réserves

ANCIENS COMBATTANTS DE GLONVILLE

ET DE FONTENOY-LA-JOUTE

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉES 2019

13 Janvier 2019 Assemblée Générale : le bureau.

Président : Marcel BONTEMPS de Fontenoy -la-Joûte

Trésorier : Georges THIRIET de Glonville

Secrétaire : Jean Marie CROIZIER de Glonville

Nous accueillons un nouveau Porte Drapeau : Mr MARCHAL Jacky de Fontenoy-la-joute

Porte Drapeau actuel : Mr André NEIGE de Glonville

La journée se termine par la dégustation de la galette des rois

8 mai 2019 et 11 novembre 2019

Cérémonies aux monuments aux morts, dépôts de gerbes, apéritif offert par les deux municipalités.

28 Juillet

75éme anniversaire du crash du bombardier anglais tombé dans la nuit du 29 juillet 1944.

Présence d'une délégation anglaise, dépose de gerbes sur le lieu du crash et inauguration de la nouvelle plaque offerte par nos amis anglais.

Direction cimetière pour le dépôt d'une gerbe sur les tombes des anglais avec la fanfare de Bruyères et tous les invités.

Retour à la salle des fêtes pour prendre le verre de l'amitié et le repas dans la bonne humeur.

Article pour bulletins et autres supports communaux

Dispositif d'Aide à la Rénovation Thermique des logements de particuliers (DART)

Afin de compléter vos bulletins communaux, vous trouverez ci-dessous :

1. Une version longue de présentation du DART
2. Deux témoignages de ménages accompagnés dans le cadre de ce dispositif

1. Version longue

Alors que les démarchages par téléphone et en porte à porte pour les travaux d'isolation ou de chauffage à 1€ se multiplient et que les témoignages recueillis interpellent et incitent à la mise en garde, la **collectivité rappelle son rôle, en tant que service publique, de conseil et d'orientation en matière de rénovation énergétique.** C'est tout l'intérêt de **la Plateforme de la Rénovation Energétique du Lunévillois, en déploiement depuis maintenant plus d'un an !**

Ce service gratuit, neutre et individualisé vise à réduire efficacement la consommation énergétique des logements en proposant la réalisation d'un programme de travaux subventionnés et adaptés à la situation de chaque foyer. Décliné en 5 étapes clefs, les ménages sont accompagnés sur toute la durée de leur projet.

Pourquoi ?

Sans engagement pour le propriétaire, ce dispositif vise au contraire à le sensibiliser aux économies d'énergies et au confort d'un logement bien réhabilité tout en vous permettant de réaliser des économies financières.

Qui est visé par ce dispositif ?

Les destinataires de cet accompagnement sont les propriétaires, occupants ou bailleurs, qui désirent entreprendre des travaux d'amélioration énergétique de leur bien sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (43 communes au total).

Comment est-on accompagné ?

Après la première prise de contact, un particulier peut bénéficier d'un accompagnement gratuit, neutre et individualisé organisé en 5 étapes bien définies, apportant toutes l**es recommandations techniques, administratives mais aussi financières nécessaires pour** mener à bien un projet de travaux.

Etape 1 : Prendre contact en soumettant une demande de diagnostic

En 2017, un avion équipé d'une caméra thermographique a survolé l'ensemble du territoire en filmant les déperditions de chaleur à un instant « T », permettant ainsi à chaque habitant de porter un regard sur sa propre situation en termes d'isolation.

Bien sûr, la thermographie aérienne doit être complétée par d'autres outils pour dresser un bilan précis et complet de l'enveloppe bâti.

Etape 2 : Evaluer votre logement et faite le point sur votre projet

Un questionnaire, mis à disposition des habitants, permet aux techniciens de la Plateforme d'identifier les principales caractéristiques du logement (surface, mode de chauffage, type de fenêtre, d'isolation, consommation énergétique, etc.), de connaître le projet du ménage et de déclencher une visite par un technicien qualifié.

C'est l'occasion pour le technicien d'analyser les consommations sur factures et d'évaluer précisément la performance énergétique de l'habitation avant de proposer un projet global de rénovation.

Etape 3 : Envisagez des travaux avec l'appui du PASS ECO ENERGIE !

La visite du logement génère un PASS ECO ENERGIE, outil d'aide à la décision. Ce document vous est mis à disposition après le passage du technicien. Il dresse le bilan énergétique simplifié du logement et propose un projet global avec des postes de travaux identifiés, priorisés et chiffrés permettant d'atteindre le niveau « Bâtiment Basse Consommation Rénovation[1] ».

Etape 4 : Une fois votre projet définit, nous vous accompagnons dans sa mise en œuvre

Pour faciliter la mise en œuvre du projet de rénovation, les techniciens de la Plateforme vous apportent :

- **Un appui technique** qui aide à l'obtention et à la compréhension des devis et vérification de la cohérence avec les travaux envisagés dans votre PASS ECO ENERGIE.
- **Un appui administratif** qui rappelle les démarches préalables éventuelles (déclaration préalable de travaux, permis de construire etc.) et facilite l'interface avec le service instructeur.
- **Un appui financier** qui consiste à mobiliser les dispositifs d'aides existants et à faciliter les échanges avec les partenaires en charge de ces aides (Agence Nationale de l'Habitat, etc.).

Etape 5 : Mesurez les économies réalisées ?

Une fois les travaux réalisés, en partenariat avec l'Éco-Appart à Lunéville, la Plateforme propose une séance de formation aux éco-gestes pour accompagner les propriétaires à bien vivre dans leurs logements et à associer économies d'énergies et comportements éco-citoyens.

Enfin, un an après la réception des travaux, une évaluation est proposée afin de recueillir les ressentis, constater la baisse effective des consommations et l'amélioration du confort dans le logement.

En quelques chiffres …

Depuis son lancement, la plateforme a permis de :

- Toucher **28 communes** du territoire et d'autres à venir…
- Accompagner **71 ménages** dans leur projet de travaux
- Mobiliser près de **300 000 € de subvention** au titre de ce service public
- Réserver **4 200 € de subvention** en moyenne par accompagnement
- Générer **1 700 000€ de travaux** en faveur de la rénovation énergétique (dépense éligible au dispositif)
- Réaliser près de **940 000€ de chiffre d'affaires** auprès des entreprises du territoire (à l'échelle du PETR)
- Economiser **1 500 000kWh/an**, soit l'équivalent de la **consommation d'environ 165 ménages** sur une année !

Qui contacter pour aller plus loin ?

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à Céline PETITJEAN, référente sur ce dispositif.

Contact par téléphone au 03 83 74 05 00 ou par mail à l'adresse cpetitjean@delunevilleabaccarat.fr

Vous pouvez également consulter le site internet et page Facebook de la CCTLB pour plus d'informations :

http://www.delunevilleabaccarat.fr/

https://fr-fr.facebook.com/delunevilleabaccarat/

(1) ***BBC Rénovation = Bâtiment Basse Consommation Rénovation :***

La performance thermique d'une habitation se détermine sur la base d'une estimation de ses consommations d'énergie liées aux usages conventionnels (chauffage eau chaude sanitaire climatisation éclairage auxiliaire) et se calcul en kilowattheure par mètre carré par an (kWh/m²/an).

Le niveau BBC rénovation correspond à une consommation d'énergie de 104 kWh/m²/an (classe B) alors que la performance moyenne des logements Lorrain s'établie à 340 kWh/m²/an (classe F) soit près de trois fois plus !

Témoignage

D'après les propos recueillis auprès de :

Monsieur LAURENT, habitant de JOLIVET

Madame PLANÇON, habitante de REHAINVILLER

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif d'aide à la rénovation thermique ?

« Une tierce personne nous a parlé de la Communauté de communes et de l'accompagnement qu'elle proposait. Nous avons donc contacté Madame Petitjean qui nous a accompagné tout au long de la démarche. »

« Au salon de l'Habitat et de la Déco, Métiers d'Art et Antiquaires de Nancy, l'Espace Info Energie, qui en partenariat avec la Plateforme de rénovation énergétique du Lunévillois, nous a conseillé de prendre contact directement avec la Communauté de Communes pour bénéficier d'un accompagnement. »

Comment ce dispositif vous a-t-il accompagné dans votre projet ?

« Nous avons été très bien accompagné~~s~~ par l'ensemble des techniciens : entreprise, Mr Foinant pour les conseils techniques et Mme Petitjean pour les conseils administratifs. C'est un service public rapide et les interlocuteurs sont très professionnels, c'est rassurant. »

« Nous avons beaucoup d'informations sur les différents accompagnements : aide de la Communauté de communes ainsi que la marche à suivre pour bénéficier des primes énergies. On nous a également donné de très bonnes informations techniques sur le choix des équipements de chauffage qui permettent d'apporter le plus de gains énergétiques. »

La visite technique vous a-t-elle éclairci dans votre programme de travaux ?

« Mr Foinant, le thermicien, s'est rendu plusieurs fois à notre domicile, il a pris le temps pour nous conseiller sur les travaux à faire et ensuite sur les devis d'entreprises. Ses explications étaient claires et il nous a encouragé dans nos démarches. »« Nous avons entrepris de lourds travaux dans notre maison très ancienne. Nous nous étions renseignés sur les postes prioritaires et avions opté pour une rénovation nous permettant d'atteindre de faibles consommations énergétiques. La visite technique a conforté nos choix. »

Comment la communauté de communes vous a-t-elle soutenue dans votre projet ?

« Nous avons pu bénéficier d'une aide qui représente quasiment 30% du montant des dépenses que nous engagions. Nous ne pensions pas pouvoir bénéficier d'une aide au début de notre projet. Ça a été un vrai plus pour nous. »

« Nous avons perçu une aide financière de la Communauté de communes qui a couvert 30% de nos travaux de chauffage, fenêtres, chauffe-eau et isolation. »

Constatez-vous des économies, un confort supplémentaire depuis la réalisation de vos travaux ?

« Pour notre part, les travaux sont assez récents, nous n'avons pas encore pu constater un gain énergétique ou sur facture mais nous notons un confort d'ambiance suite au remplacement de notre ancien système de chauffage. »

« La maison était inhabitable en l'état, nous avons tout repris à neuf et avec les travaux, nous passions d'une étiquette énergétique E à une étiquette B, soit une rénovation dite « bâtiment basse consommation ». Nous consommons moins dans notre nouvelle maison de plus de 200m² que dans notre ancienne location de 90m² ! »

Conseilleriez-vous ce dispositif auprès d'autres ménages qui ont un projet de travaux ? Pourquoi ?

« J'invite toutes les personnes qui ont un projet à contacter la CCTLB et à profiter de ce dispositif s'ils le peuvent. Il ne faut pas hésiter à franchir le pas ! »

« J'ai conseillé à une de mes collègues qui avait un projet de contacter la Communauté de communes afin qu'elle puisse réaliser au mieux ses travaux. Pour notre part, nous avons été très satisfaits de ce dispositif. »

Les élections municipales et communautaires dans ma commune

Les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront renouvelés en 2020. Les scrutins sont programmés le **dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second tour**.

Inscription sur les listes électorales et vérification de votre inscription

Les listes électorales utilisées pour ce scrutin seront à jour des **inscriptions intervenues jusqu'au 7 février 2020**. Il existe une possibilité de s'inscrire après cette date, dans des cas limitativement prévus par la loi.

Vérifiez votre situation électorale grâce à un téléservice rapide, accessible gratuitement et facilement sur *https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47* .

Nombre de conseillers à élire

Le nombre de conseillers municipaux à élire varie suivant la population de la commune. Dans notre commune, il y aura donc 11 conseillers municipaux à élire.

La règle de la parité n'est pas à respecter dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Déclaration de candidature

La déclaration de candidature est **obligatoire**. Une personne qui ne s'est pas portée candidate ne peut pas être élue, même si elle a des électeurs. Un candidat ne peut se présenter que dans une seule commune.

Il est possible de ne se présenter qu'au 2nd tour, à la condition que le nombre de candidats déclarés au 1er tour soit inférieur au nombre de conseillers municipaux à élire.

Dans notre commune, si moins de **11** candidats se présentent, des candidatures nouvelles seront acceptées au 2nd tour.

Les candidatures doivent être déposées à la sous-préfecture. La **date d'ouverture** et les lieux de dépôt seront fixés par arrêté préfectoral, généralement en février ou début mars 2020.

Les **dates limites du dépôt** sont le jeudi 27 février 2020 à 18 heures pour le 1er tour et le mardi 17 mars à 18 heures pour le 2nd tour.

Citoyens européens : électeurs et candidats

Pour les élections municipales, un citoyen européen peut voter et être candidat, mais il ne peut pas devenir maire ou adjoint. La nationalité de ce candidat devra être indiquée dans sa déclaration de candidature.

Système de vote et suffrages à obtenir pour être élu

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée, sur des listes complètes ou non.

Le vote et son décompte restent dans tous les cas individuels ! Ainsi, il vous sera possible de rayer le nom des candidats pour lesquels vous ne souhaitez pas voter ou d'ajouter le nom de candidats déclarés : c'est le système du panachage.

Rappel : il n'est pas possible :

. d'ajouter le nom d'un candidat non déclaré ;

. d'ajouter des contributions ou des avis personnels sur les candidats, sous peine que votre bulletin de vote soit nul.

Des candidats peuvent être élus dès le 1er tour. Pour cela, ils doivent réunir à la fois :

- la majorité absolue des suffrages exprimés (sans les bulletins blancs et nuls) ;

- et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Un 2nd tour est organisé si le 1er tour n'a pas permis d'attribuer l'ensemble des sièges de conseillers municipaux.

Pour être élu au 2nd tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans.

L'élection du maire

Le maire n'est pas nécessairement le candidat le mieux élu ou tête de liste. **Le maire est élu par les conseillers municipaux lors de la première séance du conseil municipal qui suit les élections.**

L'intercommunalité

Les représentants de la commune à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat seront également désignés. Il s'agit des conseillers communautaires. Notre commune a 1 siège.

Les conseillers communautaires seront désignés et connus à l'issue de la première séance du conseil municipal suivant les élections. Le maire sera toujours désigné conseiller communautaire, sauf s'il démissionne de cette fonction ; il sera alors remplacé par le (la) premier(e) adjoint(e).

Pour les personnes souhaitant s'engager ou simplement découvrir et mieux comprendre la fonction de conseiller municipal, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle a créé une courte vidéo : nous vous invitons à la visionner directement sur https://www.adm54.asso.fr/fr/a-savoir/video-sur-le-role-du-conseiller-municipal -n.html. Des informations relatives aux élections sont également présentes dans l'onglet « Elections 2020 » avec des documents en accès libre pour les futurs candidats.

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr

AVRIL 2019

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé CARSO.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : GLONVILLE

Exploitant : MAIRIE DE GLONVILLE

Maitre d'ouvrage : MAIRIE DE GLONVILLE

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau ne bénéficie d'aucun traitement.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques ***Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux***	0	7	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES ***Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels***	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES ***Herbicides, fongicides, biocides...*** Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Non mesuré	0,1 µg/L par substance individuelle	Ce paramètre n'a pas été analysé au cours de l'année écoulée.

DURETE (TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

27,63 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU

Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée

Non mesuré

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légèrement entartrante	A l'équilibre	Légèrement agressive	Agressive

Ce paramètre n'a pas été analysé au cours de l'année écoulée.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.	CHIMIE : l'eau distribuée en 2018 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- *Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer*
- *Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.*
- *Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.*
- *Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.*

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX